

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
15 février 2011 à 18h30

Date de la convocation : 7 février 2011

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Laurent DESGLAND, Alain RUBENS, Daniel GIOANELLI, Marylène SUZANNE, Jean-Claude BOITON, Alain CABEKKE, Jean-Marie DUPONT, Aline GRESSIN, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jérôme VRILOR.

Absents excusés : Françoise ANDRE, Bernadette CLAVIER (pouvoir à Alain RUBENS), Mireille FAGUET-TORCHON, Patrice GOURDY, Gérard PASQUINI.

Secrétaire de séance : Alain RUBENS

1 Modification des statuts de la communauté de communes : compétence gestion des crèches

Lors de sa réunion du 3 février dernier, le conseil communautaire a décidé de prendre une compétence supplémentaire pour la gestion des crèches comme suit :

3 – Compétences facultatives

3-8 Gestion d'établissement d'accueil de jeunes enfants (crèche, halte garderie, multi accueil, micro crèche...)

Les membres du conseil sont favorables à l'unanimité à cette modification de statuts.

2 Incorporation de la parcelle cadastrée section ZK n°373 dans un permis d'aménager déposé par la CPI Bâtiment

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise l'incorporation de la parcelle cadastrée section ZK n°373 dans le permis d'aménager devant être établi par la société CPI BATIMENT sur la parcelle cadastrée section ZK n°68 et 70.

Les conseillers municipaux spécifient que cette intégration sera conditionnée à la réalisation du projet mentionné dans le permis d'aménager de la société CPI BATIMENT.

3 Divers

- Présentation plan de circulation : M. le Maire fait état des discussions en cours avec le Conseil Général au sujet du projet de plan de circulation. Une réunion d'information à destination du grand public sera programmée dès que le projet sera plus abouti (notamment sur le plan financier).
- Demande d'aide pour un voyage scolaire: une aide de 45 € est accordée au collège Béthune Sully pour un voyage en Allemagne pour un élève résidant sur la commune.
- Demande de subvention UFOLEP : une aide de 120 € sera versée à cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 19h30.